



10 février 2020

Fiche d'information

Exigences minimales des analyses sommaires pour les petites centrales hydrauliques

L'analyse sommaire est l'étape préliminaire en vue d'une évaluation ultérieure d'un projet de petite hydraulique. Son objectif est d'identifier, de lancer et d'accélérer le projet, qu'il s'agisse d'une nouvelle installation, d'une rénovation, d'une extension ou d'une installation vétuste, par une évaluation technique et économique, approximative. Cela comprend, par exemple, l'identification sur site, la définition de possibilités de développement du projet, des données caractéristiques et des coûts. Une analyse sommaire doit permettre d'examiner la valorisation optimale des potentiels énergétiques existants. C'est une prestation de service pour le maître d'ouvrage du site, qui comprend des conseils sur la gestion du projet, le contact avec les autorités, les procédures administratives, etc. La visite sur site est d'une grande importance. Le résultat principal est une recommandation de poursuite ou d'abandon du projet.

1. Base légale et droit à une contribution financière

- Base légale pour le subventionnement des petites centrales : loi et ordonnance sur l'énergie (LEne et OEn), Ordonnance sur l'encouragement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables (OEnR)
- Conformément à la loi sur les subventions, aucune contribution rétroactive n'est possible, c'est-à-dire que le projet ne doit pas être en phase de construction ou que l'étude ne doit pas avoir débuté

2. Priorités et critères

Proprement dit, les contributions ne sont pas des subventions dont l'octroi constitue un droit, mais des montants liés au budget de la Confédération (budget de SuisseEnergie). Les demandes de soutien reçues sont appréciées par la coordination, notamment en considérant les aspects écologiques du projet et les groupes d'intérêt touchés par le projet. La décision finale de subside incombe à l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

3. Informations, présentation et évaluation des demandes

- Préparation de la demande :
 - Télécharger le formulaire de demande (depuis le site web de [l'OFEN](#) ou de [Swiss Small Hydro](#)).
 - Collecter ou estimer les renseignements requis dans le formulaire de demande.





- Eventuellement, consulter des ouvrages de référence, telle que la [Documentation générale sur les petites centrales hydrauliques](#) (« Gesamtdokumentation Kleinwasserkraft ») en particulier les modules II, III, IV et V.
- Envoyer ce formulaire au point de contact indiqué sur le formulaire, qui peut également être sollicité en cas de questions.
- Autres exigences :
 - Le coût total de l'analyse sommaire doit être supérieur ou égal à CHF 5'000. La participation aux frais par l'OFEN s'élève à CHF 2'000 (ou CHF 1'800 pour les bénéficiaires de contributions non soumis à la TVA).
 - L'approbation ou le rejet de la demande dépendra des ressources disponibles, de la qualité du dossier et de l'intérêt du projet (cf. point 4).

4. **Exigences de l'analyse sommaire**

Le requérant pourra effectuer l'analyse sommaire une fois la demande approuvée par la coordination.

Les éléments indispensables énumérés ci-dessous sont destinés à aider le maître d'ouvrage à réaliser une étude d'une qualité irréprochable et la coordination lors du contrôle du rapport soumis. L'analyse sommaire doit être effectuée par un expert conformément aux normes générales de la SIA.

- Bases
 - Eléments existants, bases pour la planification
 - Hydrologie, volume d'eau disponible pour le turbinage, courbe des débits classés (éventuellement à estimer)
 - Situation du droit d'eau, propriétés foncières touchées, éventuels partenariats prévus
- Paramètres techniques de la ou des variantes étudiées
 - Brève description des composants de la centrale
 - Détermination de la hauteur de chute (chutes brute et nette), du débit d'équipement
 - Choix techniques de l'équipement électromécanique (vanne, turbine, alternateur), brève description du mode d'exploitation
 - Détermination de la puissance du ou des turbogroupes [kW]
 - Détermination de la production annuelle moyenne attendue [kWh/an]
- Aspects environnementaux (sans objet pour les centrales de type accessoire)
 - Débit résiduel,
 - Charriage des matériaux solides,



- Continuum : mesures prévues pour la migration (montaison et dévalaison) des poissons et des micro-organismes.
- Coûts / recettes et rentabilité
 - Estimation des coûts avec indication du degré de précision, si possible selon les normes SIA
 - Recettes attendues en kWh et en CHF de la production d'énergie, bénéfice / perte annuels
 - Paramètres économiques: Coûts d'investissement, prix de revient (calcul selon l'OEne et OEnR)
- Présentation du projet
 - Le projet est à présenter de manière à montrer la disposition des principaux éléments de l'installation et son implantation géographique, notamment à l'aide de photos.
- Information et recommandations pour la suite du projet
 - Marche à suivre, chances de réalisation, clarifications nécessaires, prochaines étapes concernant les autorisations.
- Formalités
 - SuisseEnergie doit être mentionnée dans le rapport (notamment en utilisant son logo).
 - Les analyses sommaires se font sans contrat écrit. La contribution sera versée après approbation du rapport par la coordination.
 - Le document complet est à remettre, de préférence au format PDF, par voie électronique à la coordination.

5. **Publication**

Les rapports des analyses sommaires ne sont généralement pas publiés, mais peuvent être remis aux personnes en lien avec le projet ou avec le lieu du projet. Les bénéficiaires de la contribution seront informés à l'avance de la publication du rapport. A leur demande et dans les cas justifiés, celle-ci pourra être reportée afin de protéger leurs intérêts.

6. **Autres informations et conseils**

Les centres InfoEnergie pour la petite hydraulique sont volontiers à disposition pour de plus amples informations (coordonnées sous: www.petitehydraulique.ch et www.swissmallhydro.ch).

Note : ce document remplace les 3 fiches suivantes :

- Fiche d'information 1: Contributions fédérales aux petites centrales hydrauliques
- Fiche d'information 2: Contributions aux études de projets de PCH
- Fiche d'information 3: Exigences pour les études préliminaires & analyses sommaires